

## A propos de pc z.

Claude Muller (Bordeaux-3 et ERSSAB-UMR5610)

dans : C. Leclère, E. Laporte, M. Piot, M. Silberztein (Eds) : *Lexique, Syntaxe et Lexique-Grammaire, Papers in honour of Maurice Gross*, *Linguisticae Investigationes supplementa* 24, Benjamins. P. 439-453.

1. La comparaison des structures de complémentation selon que le complément est un nom ou un verbe fait apparaître des variations, dont la plus spectaculaire est sans doute celle qui oppose la construction directe du complément propositionnel à la construction prépositionnelle du nom :

Pierre s'aperçoit du départ de Paul  
Pierre s'aperçoit que Paul est parti

Avec plus ou moins de naturel, on peut le plus souvent proposer une forme prépositionnelle pour le complément phrastique :

Pierre s'aperçoit de ce que Paul est parti

Il est clair que le verbe reste dans tous les cas transitif indirect, comme le montre la complémentation :

Pierre s'en aperçoit /...\*se l'aperçoit

Dans ses travaux sur la complémentation verbale, Maurice Gross (1968 : 108) a décrit ce phénomène en utilisant la terminologie transformationnelle de Harris<sup>1</sup>, sous l'étiquette de « pc z. » - pour « préposition *ce* zeroing ». Dans l'hypothèse générale selon laquelle les phrases réalisées sont des formes réduites de discours de base plus complets, la complétive recevait la structure *ce que P*, et la complémentation était alors régulière. Les formes *que P* sont soit le produit de l'effacement de *ce* en construction directe, soit le produit de l'effacement conjoint de la préposition et de *ce*. Pour être complet, Maurice Gross a distingué pc z. d'autres effacements de prépositions, notamment lorsque l'absence de préposition s'accompagne d'une modification de forme du pronom complément correspondant, ou encore lorsque la préposition peut s'effacer devant l'infinitif :

Je suis venu pour te parler / Je suis venu te parler

Dans son livre de 1975, M.Gross a examiné cette propriété pour un nombre important de verbes.

2. Les structures mises en relation par pc z. sont les suivantes : d'une part, une construction complétive directe, d'autre part, une construction complétive indirecte, introduite par une préposition suivie de *ce*. Il faut donc que la préposition se construise avec *ce que* et non directement avec *que*. Cela écarte de cette mise en relation un grand nombre de prépositions, qui se construisent directement avec *que* : *pendant que, avant que, dès que, outre que, sans que...*D'autres n'admettent aucune forme de complément phrastique : *\*avec que/\*avec ce que...*D'autres encore forment des locutions complexes avec *ce que*, sans réduction possible : *parce que ; jusqu'à ce que/\*jusque P* (sans *ce*, on a *jusque là ; jusqu'alors*, mais sans possibilité de dire *jusque P*). Cependant, certaines de ces locutions ont des variantes courtes, dans lesquelles ne figure pas une préposition finale suivie de *ce* : *en dépit de ce que P / en dépit que P*. On observe que c'est la finale de la locution qui construit *ce* et qui s'efface avec lui.

---

<sup>1</sup> H.Huot, 1981 :117, critique pc z. parce qu'elle juge différentes les complétives objet et le complétives sujet, qui seraient les seules à accepter ou non une tête nominale (*le fait que*).

Si on en reste aux prépositions simples, on ne trouve qu'une liste restreinte de prépositions qui se construisent obligatoirement avec *ce* : *à, de, en, sur, par*. De façon très marginale, *pour* peut aussi introduire *ce* :

Sa modeste besogne de scribe, il l'a élue entre toutes pour ce qu'elle retient, assise, à une table, sa seule et fallacieuse apparence d'homme. (Colette, citée par Grevisse, §467)

Il s'agit ici d'un *pour* causal, variante archaïque de *par*, qui, lui, se construit obligatoirement avec *ce*. La forme dissociée *par ce que* semble réservée au *ce* antécédent de relative. Si on veut introduire une complétive après *par* en la distinguant de la circonstancielle de cause, on utilisera plutôt *par le fait que* :

La langue se transmet normalement par le fait que les enfants s'assimilent la langue de leur entourage.

(Meillet, cité par Sandfeld, p.45)

Les constructions *en ce que, sur ce que* sont assez peu usitées :

Ce changement est en lui-même plutôt surprenant, en ce qu'il nous offre un cas d'articulation se déplaçant en arrière.

(cité dans Sandfeld, 44)

Nombre de trouvères s'excusent de ne pas parler purement sur ce qu'ils ne sont pas nés en France. (ibid).

Enfin, l'absence conjointe de la préposition et de *ce* semble limitée aux cas où la sémantique de la construction verbale permet de retrouver l'interprétation prépositionnelle. L'essentiel de *pc z.* est donc à chercher dans les constructions utilisant les prépositions *à* et *de* sans valeur prédicative indépendante de celle du verbe (cas général) ou de la construction (agent passif de certains verbes). On le trouve donc dans les constructions verbales argumentales (par exemple : *conclure à ce que P/ conclure que P*), dans certaines constructions adverbiales impliquant *de* soit comme introducteur du complément d'agent, soit comme circonstanciel de cause :

Luc est ennuyé (de ce) que Marie vienne

Luc a de la peine (de ce) que Paul soit sans travail

On le trouve aussi dans des constructions non verbales, par exemple dans les locutions prépositionnelles comme on l'a vu : *de façon (à ce) que ; de manière (à ce) que*. Également, dans la construction d'origine locative : *d'ici à ce que P / d'ici que P*.

3. On peut aujourd'hui analyser quelque peu différemment le rôle de *ce* dans la formation des conjonctions de subordination. Le français se distingue des autres langues romanes en ce qu'il a cliticisé la conjonction *que*, la rendant partiellement inapte à la formation d'un argument pour certaines prépositions. On peut admettre que la conjonction occupe un paradigme particulier dans la position où s'articulent les subordonnées à un terme recteur éventuel (la position C), la plus plausible étant une position interne dans C (soit celle de la tête C elle-même) alors que les relatifs pleins par exemple occuperaient la position externe. Ceci suppose qu'on admette qu'il existe deux positions paradigmatiques distinctes pour C -hypothèse généralement admise aujourd'hui ; ainsi, bien que les deux positions ne soient pas occupées simultanément en français standard, elles peuvent l'être dans des registres plus familiers :

**Où qu'il est ?** (standard : Où est-il ?)

Dans cette perspective (que j'ai développée dans Muller, 1996), le paradigme de la conjonction se distingue nettement de celui construit par les syntagmes nominaux classiques : la conjonction introduit une structure déficiente (cf. également Huot, 1981). Cette structure n'a que partiellement les propriétés du syntagme nominal. Ceci explique que M.Gross, pour décrire la syntaxe des complétives et leur distribution comme sujets ou compléments, ait

proposé une structure sous-jacente complétée par une tête pronominale (ou de déterminant), *ce*.

On peut peut-être supposer autre chose : les complétives, comme les relatives à antécédent introduites par des formes *qui*, *que* proches de conjonctions et qu'il faut analyser comme relevant du même paradigme (analyse classique de Kayne, 1975), sont essentiellement des structures appositives d'un point de vue fonctionnel. Elles sont susceptibles de se construire directement avec un terme recteur (le terme qui se trouve dans la position de l'antécédent), qu'il soit nominal ou adverbial, contrairement aux relatifs pleins. Le schéma syntaxique est donc :

Terme recteur ( Pronom relatif plein ( Conjonction fonctionnelle ( ...)))

1                      2                      3

avec les réalisations suivantes :

1      3      (complétives à antécédent ; relatives à antécédent non prépositionnelles avec *qui* sujet et *que*.)

2              (relatives indépendantes)

1      2 (relatives à antécédent avec préposition)

3              (complétives sans antécédent)

Les contraintes syntaxiques sont les suivantes : pour la suite 1+2, il faut un lien prépositionnel (sinon, 2 est construit seul) ; pour la suite 1+3, le lien est appositif (pas de préposition réalisée). Dans ce cadre, *ce que* est du type 1+3.

Ceci revient à dire que le schème syntaxique construisant les complétives à antécédent est grosso modo le même que celui des relatives sans préposition ; la différence essentielle est celle des relations de coréférence (il y a coréférence globale entre l'antécédent et la proposition dans le cas des complétives, il y a coréférence partielle, relative à un seul terme, avec les relatives) :

J'ai acquis la conviction qu'il viendra

Les convictions qu'il affirme à tout bout de champ sont exaspérantes

D'un point de vue fonctionnel, les complétives à antécédent sont donc des appositions à des noms. On comprend dès lors le rôle de *ce* : il s'agit simplement d'une béquille syntaxique<sup>2</sup>, d'un artefact inventé par la langue pour tenir lieu d'antécédent à la complétive là où c'est nécessaire. La répartition des prépositions en deux grands ensembles, celles qui utilisent *ce* et celles qui ne l'utilisent pas, se comprend dès lors ainsi : certaines prépositions sont des antécédents possibles, d'autres non. Très clairement, les prépositions adverbiales peuvent servir d'antécédent ; par exemple, *avant* sert à construire des comparatives, structures dans lesquelles le terme précédant *que* régit un marqueur corrélé effacé dans la subordonnée :

Luc est entré avant que Paul ne sorte

Dans cette phrase, *avant* est la tête d'un adverbial de temps, et son correspondant est obligatoirement vide dans la subordonnée, ce qui laisse supposer une forme de coréférence entre le terme introducteur et cette position vide, comme le montre la difficulté de construire un adverbe de temps autonome dans cette position :

\*Luc est entré avant que Paul ne sorte à midi

Un certain nombre de prépositions sont donc des antécédents possibles pour les structures phrastiques ; la même analyse conduit à mettre dans la même catégorie (les propositions adverbiales) des termes comme *après*, *pendant*, *durant*, *outré*, *selon*, *hormis*, *depuis*, qui tous se construisent directement avec *que*. Il faut probablement y rattacher aussi *sans*, et *dès*, bien que ces termes n'aient pas normalement une des fonctions basiques des adverbes, qui est de pouvoir apparaître seuls :

---

<sup>2</sup> Pour Wilmet, 1997, un « tampon » ; pour Sandfeld, une « soudure ».

Paul est sorti, Luc était entré avant

Par contre :

Luc est entré dès que Paul est sorti

\*Paul est sorti, Luc est entré dès.

Si *dès*, qui se construit directement avec *que*, fait bien partie du même groupe de prépositions, le critère de l'occurrence indépendante n'est donc pas crucial. Il y a aussi *pour* qui se construit directement comme on l'a vu. Dans les classifications des prépositions, *pour* figure parmi les prépositions « mixtes », entre les « incolores » et les « colorées, pleines de sens, fortes » (cf. Spang-Hanssen, Cadiot). Cette préposition a aussi une fonction prédicative en isolation :

Jean est pour (Cadiot, 1997, 34)

ce qui la rapproche des prépositions prédicatives à emploi adverbial.

4. Dans l'hypothèse minimale qu'on retiendra d'au moins deux classes syntaxiques distinctes de prépositions du point de vue de la complémentation, on supposera que *à, de, par, en, sur* ne sont pas des antécédents possibles pour *que*. Ils sont par contre des recteurs possibles aussi bien de noms que de la forme réduite *ce*, y compris dans sa version désémantisée qui introduit les complétives. Ces prépositions se distinguent d'une part de la série des prépositions « adverbiales », qui semblent exclure le *ce* des complétives (depuis le moyen français seulement, cf. Combettes, 1996) pour cause de redondance, d'autre part de celle des prépositions qui n'introduisent en français moderne ni *ce* ni *que* (cas de *avec*). On ne dira pas :

\*Luc est entré pendant ce que Paul parlait à Marie

\*Cela entre en ligne de compte avec ce que Paul est parti

mais les raisons en sont différentes : dans le premier cas, *ce* est exclu parce que sans justification syntaxique en termes fonctionnels<sup>3</sup> ; dans le second cas, *ce* est exclu parce que le complément de *avec*, antécédent de la complétive, doit être « consistant » sémantiquement. Les raisons en somme pourraient être opposées : redondance d'un antécédent d'un côté, inconsistance de l'autre ; on dira :

Cela entre en ligne de compte avec le fait que Paul est parti

A y regarder de près, on constate que *ce* n'est pas simplement un pronom désémantisé : c'est surtout une forme corrélée à certaines prépositions, celles qui sont également les plus polyvalentes de la syntaxe du français -les prépositions « incolores » de Spang-Hanssen.

On posera donc deux conditions pour régir l'occurrence de *ce* devant une complétive:

1) Une préposition qui ne peut régir directement *que P*.

2) Une préposition qui autorise le nominal désémantisé *ce* corrélié.

Cette seconde condition est souvent ignorée. Elle doit s'interpréter comme un fait de grammaticalisation, qui associe certaines prépositions à *ce*, rendant ainsi possible l'absence d'occurrence de l'ensemble.

5. La situation est donc la suivante : quelques prépositions, essentiellement *à* et *de* en français moderne, peuvent régir une complétive introduite par *ce*. Le minutieux recensement des possibilités de pc z. par Maurice Gross 1975 permet de faire quelques rapprochements entre les propriétés des constructions décrites et pc z. . On trouve cette possibilité dans les constructions suivantes :

-table 4, type Qu P V N1 : dans la construction réflexive N1 se V de ce que P.

Les verbes sont des verbes « de sentiment », et *de* introduit la cause de ce sentiment, soit une forme de « complément d'agent » dans une construction de type passif pronominal. La

---

<sup>3</sup> C'est trop ou trop peu ; la construction nominale serait : *pendant le moment où* ; la construction directe : *pendant que*.

construction est une forme proche du passif. Les passifs de ces verbes sont également à pc z., et un certain nombre de prédicats adjectivaux de même sens ont la même construction :

Pierre se fâche que Paul soit venu  
Pierre est fâché que Paul soit venu  
Pierre est furieux que Paul soit venu

-table 7, type N0 V à ce Qu P : la liste des verbes à pc z. est assez restreinte. J'en relève 14 dans Gross 1975, à quoi il faut ajouter *veiller à* (2 occurrences sur 56 exemples dans la base numérisée de Frantext après 1800). Le sens des verbes est également assez homogène. N0, de type « humain », évalue (ou se voit conseiller d'évaluer) prospectivement l'action. Un certain nombre de verbes sont des locutions à prédicat nominal : *avoir avantage, à cœur, droit, intérêt ; être attentif, d'avis ; faire attention, prendre garde.*

-table 8, type N0 V de ce Qu P : cette fois, le nombre de verbes à pc z. est important. On y trouve également bon nombre de locutions verbales à prédicat non verbal : *avoir assez, besoin, conscience, envie, hâte, honte, horreur, souvenance, vent ; avoir le temps, l'impression, l'intention, la chance, la ressource, la veine, le droit, le sentiment ; faire le vœu, semblant, un drame ; se faire fête, gloire, un devoir, une joie, un plaisir, un point d'honneur ; se fendre la N ; se frotter les mains ; se mordre les doigts ; prendre acte, conscience, garde, la peine, le mal, le parti, le soin, le temps, note, soin.* Des variantes peuvent s'y ajouter ; un exemple, *avoir l'avantage* :

Cette échappée a l'avantage qu'elle est homogène...  
(20-7-2000, Télé (A2), commentaires sur le Tour de France, 16h10).

Autre caractéristique : il y a beaucoup de constructions pronominales qui sont en fait des intransitives, la complétive étant du type causal déjà signalé pour la table 4 : comme *se biler, se marrer*, mais sans construction active possible. Dans d'autres cas, le verbe demande la réalisation effective de la cause, qui est donc incorporée à sa valence : *se douter, se méfier, se soucier*. Certains de ces verbes sont le plus souvent réalisés avec la proforme pronominale du complément *en*, même si la complétive est présente : *s'en branler, s'en balancer, ne pas en revenir, en avoir soupé* :

Il s'en branle que Paul soit venu / ? Il se branle que Paul soit venu  
L'Eglise s'en moque que vous soyez aimés, mon garçon...  
(Bernanos, Journal d'un curé de campagne, 1936)  
Je n'en reviens pas que tant d'hommes puissent ainsi loger dans un si pauvre espace.  
(Tharaud, citation de Sandfeld, 1977, 29)

Les verbes, pronominaux ou non, sont également sémantiquement homogènes : il s'agit de verbes « de sentiment » dont la complétive est la cause. Parmi les non pronominaux : *blaguer, blêmir, désespérer, enrager, jouir, jubiler, maronner, pester, raffoler, rigoler, rougir, trembler, verdier...* L'aspect du verbe complétif est variable selon les constructions, factif ou non factif. Les rares verbes qui semblent de prime abord échapper à cette catégorisation sémantique s'y rattachent historiquement ; ainsi, *douter* est d'abord un verbe de sentiment (= *redouter*), avant d'être un verbe de modalisation de l'assertion ; idem pour *profiter*. Par contre, *se rappeler* est peut-être mis à tort dans la catégorie déclenchant pc z. : la complétive directe est liée à la construction transitive directe, seule admise selon la norme ( *je me le rappelle ; \*je m'en rappelle ; je me rappelle cela*). La construction indirecte du complément est manifestement liée au rapprochement sémantique avec *se souvenir de* (table 15, qui serait mieux placé en 8).

Au demeurant, la notion « verbe de sentiment » doit être prise assez extensivement : elle inclut, comme on le verra plus loin, des verbes de « conscience » comme *avoir conscience,*

*avoir le sentiment, avoir souvenance, être au courant* et le lien se fait naturellement avec les verbes d'humeur par des verbes comme *se soucier de*.

Dans les tables à double complémentation, on remarque tout de suite l'inégalité en pourcentage entre les constructions en *à* et les constructions en *de* sujettes à pc z.. Les tables 11 et 14 ont une complétive en *à* : table 11, type N0 V N1 à ce Qu P ; table 14, type N0 V à ce Qu P Prép N2, et on ne trouve aucune construction à pc z. selon M.Gross. Il en va autrement dans les tables à complétive en *de* :

-table 13, type N0 V N1 de ce Qu P : un certain nombre de verbes autorisent pc z., permettant donc une double complémentation transitive directe. Ce sont, selon M.Gross : *adjurer, alerter, assurer, avertir, aviser, chicaner, conjurer, convaincre, défier, dissuader, informer, instruire, menacer, mettre au courant, mettre au défi, pénétrer, persuader, préavisier, prévenir, prier, supplier, tenir au courant, urger*.

Le type sémantique est également assez homogène : il s'agit de verbes de parole (y compris, dans ce cas, *pénétrer* qui a ici le sens de *convaincre*). La construction semble être une variante causative de la table 8, du moins pour la simple relation de connaissance : N1 *prend conscience* de ce que P ; N1 *est au courant* de ce que P. Il y a donc une relation de prédication seconde entre N1 et la complétive introduite par *de*.

-table 15, type N0 V Prép N2 de ce Qu P. C'est une variante de la table 8, avec des verbes qui ont un complément nominal prépositionnel (Prép N2). A s'en tenir aux compléments phrastiques, on ne voit guère de différence et le rôle de ce complément nominal semble marginal. Par exemple, il n'y a pas de différence sensible entre « être content de ce que P » et « être content pour N2 de ce que P ». La position d'argument nominal N2 n'est parfois pas obligatoire : dans « se plaindre de ce que P », on peut imaginer un fonctionnement à deux arguments, sans destinataire des plaintes. On retrouve dans cette table un certain nombre de verbes de sentiment (*se plaindre, protester, rouspéter, se lamenter*) avec une complétive en relation causale. D'autres verbes sont également apparentés à ceux de la table 8 : il s'agit des constructions qui sont liées à la prise de conscience, ou à la connaissance, d'une information. En fait, le même domaine sémantique est couvert dans les trois classes 8, 13 et 15 ; en 8, il s'agit de prédicats à deux arguments (*prendre conscience de, être au courant de, se douter de*) ; en 13, la même relation sémantique s'établit entre N1 et la complétive (*informer N1 de, instruire N1 de, persuader N1 de, assurer N1 de, convaincre N1 de, tenir au courant N1 de, avertir N1 de*) ; en 15, la relation sémantique, parfois avec le même verbe, met en jeu un N2 introduit par une préposition (*s'informer auprès de N2 de, s'assurer auprès de N2 de, faire état à N2 de, rendre compte à N2 de*). Ces relations entre les tables sont d'ailleurs explicitement signalées par M.Gross 1975 : 207. Il y a donc une forte homogénéité sémantique entre toutes ces constructions.

Les deux séries de verbes avec pc z. sont donc : *être content pour, reconnaissant à, (de ce que P) ; justifier auprès de N ; se lamenter auprès de N, se plaindre auprès de N / à N, se porter garant auprès de N, protester auprès de N, rouspéter (idem), savoir gré à N, tenir rigueur à N, en vouloir à N*. Le complément *de ce que P* est causal. L'autre série est : *s'assurer auprès de N, se confesser auprès de N, faire état / faire part à N, rendre compte à N, ne souffler mot à N, se vanter à N*. Le complément *de ce que P* est l'information transmise, source de l'action. Un exemple :

Il en riait, ce con, se vantant que dans sa famille on avait des couilles au cul.  
(M.Charef, *Le thé au harem*, 1983)

Le complément est en relation de prédication seconde avec le complément prépositionnel N2 dans la plupart des cas (le sens est alors N0 fait savoir à N2 que P / N0 fait que N2 apprend que P). Si la construction est réflexive, N0 peut alors être le sujet de cette prédication seconde ( s'assurer auprès de N2 de ce que P). Aux verbes notés par M.Gross, j'aurais envie d'ajouter *s'informer auprès de N2 de ce que P* (sans pc z.); parmi ceux qui ne sont pas notés positivement pour pc z., j'ajouterai aussi : *témoigner auprès de N2 (de ce) que P*, mais ce verbe a des emplois très proches comme transitif direct et on peut hésiter sur la construction en jeu dans les exemples :

Vous savez, je suis très connu en France, mes livres témoignent que je suis une personne morale...(J.Kristeva, Les samourais, 1990).

Parmi ces verbes de transmission de l'information, figurent dans la table 15 de nombreux verbes variantes sémantiques de « parler avec N de ». Il me semble, contrairement aux indications de la table, que la plupart de ces verbes ne permettent pas pc z. (*causer, comploter, converser, dialoguer, médire, négocier, palabrer*). Seule exception nette pour moi, *délibérer avec N (de ce) que P*, mais le verbe était transitif direct en français classique, et c'est peut-être cette construction qui apparaît dans :

Le conseil du roi délibéra que des conférences seraient entamées pour le maintien de la paix...(Prince de Barante, Histoire des ducs de Bourgogne, 1824).

-La table 16, type N0 V Prép N1 Prép N2, décrit des constructions à deux complétives compléments. Seuls deux verbes y permettent pc z. : s'apercevoir (de ce) que P à ce que P ; se rendre compte (idem).

-Enfin, la table 17 (constructions impersonnelles sans relation avec des phrases à sujet plein) contient quelques cas à pc z.. Ce sont essentiellement des constructions à prédicat nominal (par exemple : *y avoir avantage, être question*) sauf deux verbes, *s'agir* et la construction archaïque *il souvient à N*.

Fréquemment, le passif des complétives sujets permet pc z.. Il s'agit évidemment de la construction en *de* causal rencontrée également pour les verbes de sentiment et les réflexifs :

Je suis surpris que Paul soit venu

Ainsi étais-je ému que la tache brune dans le ciel d'été ne fût ni un moucheron, ni un oiseau, mais un aéroplane monté par des hommes qui veillaient sur Paris.

(M.Proust, Le temps retrouvé, 1922)

Les tables ne mentionnent pas systématiquement cette construction ; par contre, le passif en *de ce que P* est mentionné (table 4), et pc z. s'applique assez systématiquement à cette construction, et il semble bien qu'il s'agisse toujours du même sous-ensemble des verbes de sentiment :

Marie a été chagrinée que vous ne puissiez pas venir

Les verbes sans passif en *de* de la table 4 (à complétive sujet) ne sont guère susceptibles de construire directement le complément d'agent :

Que Paul soit venu a compromis Marie

?\*Marie a été compromise que Paul soit venu

6. Un cas particulier pour finir : celui des verbes en *sur*. M.Gross en énumère une petite liste de 10 verbes classés dans la table 6 (1975, 180) auxquels j'ajouterai 18 verbes ayant un complément phrastique possible et naturel avec cette préposition. La liste est la suivante : *s'appesantir sur, s'aveugler sur, se baser sur, compter sur, discuter sur, divaguer sur, enquêter sur, épiloguer sur, s'excuser sur, s'expliquer sur, (se) fonder sur, s'hypnotiser sur, s'illusionner sur, influencer sur, insister sur, interpellé N sur, jouer sur, lésiner sur, se*

*méprendre sur, miser sur, se prononcer sur, renchérir sur, reposer sur, spéculer sur, statuer sur, surenchérir sur, tabler sur, se tromper sur.*

Tous ces verbes peuvent avoir comme complément *sur le fait que P*. Par contre, il est extrêmement peu naturel d'en faire un complément en *sur ce que P* :

?\*Paul s'aveugle sur ce que Paul l'aime

Cette possibilité éventuelle est peut-être admissible avec *se fonder* :

? Le tribunal a fondé son arrêt sur ce que le prévenu était de bonne foi

La construction directe de la complétive concerne très peu de ces verbes ; pour moi, seulement *compter, insister, spéculer, statuer, tabler*. Les constructions directes avec *enquêter, divaguer, renchérir*, me semblent douteuses. *Discuter* a pu avoir une complétive directe, mais probablement due à une autre construction, *discuter (de)*. Enfin, chacun de ces verbes a, ou a eu, une possibilité de complémentation directe nominale. Par exemple, pour *tabler* :

Elle prit l'habitude de tabler l'avenir sur la vente du phonographe  
(Duras, dans *Lexis*)

Autre exemple, *insister* : il s'agit dans la construction directe d'une extension de *dire*, donc d'un emploi calqué sur celui d'un verbe transitif, et cet usage est ancien :

J'insistai que l'on n'innovât rien  
(Retz -17ème siècle- cité dans *Lexis*)

Les possibilités d'emploi direct de la complétive me semblent par conséquent devoir être dissociées ici de celles de *Prép ce que P*. Elle dépendent étroitement de l'interprétation lexicale du verbe, orientée dans un certain sens par l'existence d'un complément phrastique. La construction en *ce* n'est au mieux qu'une représentation commode de la forme nominale de la complétive, mais elle n'a guère de réalité dans ce cas.

7. Un élément de structure apparaît nettement dans les observations ci-dessus : la présence d'un terme non verbal dans la locution verbale favorise la construction directe. La préposition qui entre en jeu lorsque le complément est un nom est un *de* assez particulier : celui qui n'a d'autre justification que celle de permettre une construction de complément, la juxtaposition simple ayant disparu assez tôt du français : *certain de cela / \*certain cela ; la conviction de cela / \*la conviction cela*. Ce *de* semble une simple marque de rection indirecte obligatoire liée à la nature nominale du complément (nom ou infinitif) et il disparaît avec la complétive :

Certain qu'il réussira / la conviction qu'il réussira

On peut décrire ces faits par pc z. mais il y a une limite : la construction de *le fait que P*, dans laquelle l'apposition de la complétive au nom recteur ne peut provenir d'un effacement de ce type, sous peine de reduplication indéfinie : \*le fait de ce que P = \*le fait du fait que P...si *ce que P* est bien une variante de *le fait que P*. Il vaut donc mieux, plutôt que de postuler une préposition et *ce* pour les effacer, admettre ici que la conjonction *que* annihile le besoin d'un génitif de liaison avec le nom ou l'adjectif : la jonction est appositive avec *le fait*, et cela vaut pour les extensions comme *la certitude que P*, dès lors que l'on peut dire : *que P est une certitude*. A partir de cette possibilité, l'existence d'un lien direct avec un antécédent nominal existe, quelle que soit l'interprétation sémantique, et hors des cas évidents de coréférence entre l'antécédent et l'action phrastique :

J'ai peur qu'il ne vienne

Dans ce cas, il n'y a pas de coréférence : *qu'il ne vienne* est un « fait », et la peur est un « sentiment » causé par le fait. Peut-être faut-il voir, dans cette construction, une extension du cas précédent, motivé sémantiquement, d'une identification possible de la complétive à son antécédent (à la manière d'une apposition : comme une détermination particulière).

Admettons formellement ceci :

que=(+/- N génitif)



pour signifier que la conjonction complétive est capable d'entrer indifféremment dans une position nominale de complément direct, ou de complément génitif.

Cela conduit à décrire directement la présence de *de* dans les locutions verbales avec un nom complément, ainsi que la proforme *en* : si le complément est un nom, il y a une contrainte locale d'intransitivité qui impose une préposition, dont la valeur non marquée est *de*. Si le complément est un verbe, cette contrainte locale disparaît : *que* peut donc être construit directement ; bien entendu, la proforme reste *en* puisqu'elle est encore catégorisée parmi les nominaux.

Alors que *que* apparaîtra aussi bien en complémentation non génitive qu'en complémentation génitive :

J'ai peur de cela / j'en ai peur / j'ai peur qu'il vienne

Dans ce cas, l'occurrence de *de ce* est peu acceptable :

?\*J'ai peur de ce qu'il vienne

On décrit du même coup la relation à un antécédent nominal : *la peur qu'il ne vienne*.

Une autre observation faite ci-dessus peut s'expliquer de la même façon : dans un grand nombre de cas, la construction directe est liée à une construction pronominale du verbe (tables 4, 8 et 15 de M.Gross, 1975) : *s'agacer de* (4), *se moquer de* (8), *se vanter (auprès de N2) de* (15). Dans tous les cas, qu'il y ait ou non une construction non pronominale, on peut supposer que le réfléchi prend une place d'actant direct, qui impose un génitif de structure pour la complétive complément : ce génitif n'a pas d'autre motivation que celle de différencier complétive et réfléchi ; la complémentation en *que* échappe à cette contrainte de différenciation : la cooccurrence d'un objet direct nominal et d'une complétive directe sont possibles, comme on l'a vu (table 13) :

Luc conjure Marie qu'elle veuille bien accéder à sa demande

8. Admettons maintenant que le *que* complétif soit doté d'un trait sémantique comme (+/- génitif), qui le rende apte à construire directement la complétive, soit parce que la complémentation du terme recteur est directe, soit parce qu'elle serait réalisée avec un nom par *de*. On obtiendra dans ce cas les deux variantes, *que P* et *de ce que P*, mais il reste à comprendre pourquoi la variante courte est parfois interdite. Comment expliquer cette fois-ci que ce ne sont qu'une partie des complétives correspondant à des noms introduits par *de* qui se construisent directement ?

L'explication tient semble-t-il à la sémantique des constructions. Toutes ont trait, soit à un sentiment né d'un fait, ou de façon, moins marquée à la prise de conscience d'un fait, et dans les tables ayant un autre complément nominal, à la transmission de ce sentiment (ou de cette information). Comment intervient concrètement cette contrainte sémantique, compte tenu du fait qu'il y a de fortes variations d'acceptabilité selon les constructions (et selon les époques) ?

La différence entre l'aspect factuel et le non factuel ne me semble pas pertinente. On trouve la construction directe dans les deux cas :

Pierre s'indigne que Luc soit venu (=Luc est venu)

Pierre s'inquiète que Luc obtienne son permis (non factif)

Par contre, la construction en *de ce que* oriente déjà vers une causation « psychologique » ; on peut dire :

Pierre est blessé de ce que Luc l'ait oublié

Pierre a été blessé par la chute d'une pierre /\*de la chute d'une pierre

mais avec :

Pierre a été blessé (de ce) qu'une pierre soit tombée

bizarrement, seul le sens « psychologique » est possible. Le sens matériel requiert *par*, donc :

Pierre a été blessé parce qu'une pierre est tombée

C'est donc, préalablement à pc z., la combinaison *de ce que* qui fixe le sens sur l'image mentale d'une action plutôt que sur l'action même. Ensuite, dans ce cadre déjà restreint, le verbe à complémentation en *de ce que* doit entrer dans le modèle sémantique décrit plus haut. Si, au lieu d'un verbe de conscience ou de sentiment, on a affaire à une opération mentale d'un type différent, la construction directe est bloquée :

?Pierre l'accuse de ce qu'il a raconté des histoires à tout le monde

\*Pierre l'accuse qu'il a raconté des histoires à tout le monde

\*Pierre s'accuse qu'il a raconté des histoires à tout le monde

9. La construction en *à* est encore plus restrictive pour l'application de pc z.. L'action est vue comme prospective et orientée vers le sujet, et l'effet pc z. est limité à quelques verbes de réflexion sur l'action. Beaucoup de verbes avec la même valeur pour *à* ne permettent pas la construction directe : *aboutir à, accéder à, s'accorder à, s'accoutumer à, aider N à, appeler à, applaudir à, s'attacher à, autoriser N à, se borner à*, sont des verbes qui envisagent l'action comme prospective. Ils ne sont pas tous orientés vers le sujet, et n'autorisent pas de réduction. Peut-être sont-ils déjà trop performatifs ? On aura pourtant *consentir à* qui permet la construction directe, mais c'est sans doute le limite du domaine défini par *aviser, faire attention, chercher, être d'avis, prendre garde, réfléchir, veiller*.

10. Lorsque Maurice Gross, dans les conclusions qu'il tire de son examen détaillé des constructions transitives (1975 : 221) dit : « Nous considérons que certaines propriétés sémantiques déterminent les propriétés syntaxiques des verbes, c'est-à-dire la forme des phrases simples », il décrit exactement la situation à laquelle on est arrivé en examinant pc z. : le conditionnement syntaxique préalable en *à ce que / de ce que* oriente déjà l'interprétation vers des valeurs particulières : fait envisagé sous son angle mental, préposition soit vide de sens propre, soit causative de sentiment (*de*) ou prospective (*à*). La construction directe restreint encore le domaine sémantique, sur des verbes d'affect psychologique. L'hypothèse d'un *que* ayant des propriétés particulières (+/- génitif) est appuyée par l'observation suivante de Michel Pierrard (1996 : 83) : le français a tenté, entre le 15<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> siècle, de remplacer la séquence *ce que* suivant *de* par la forme de conjonction forte *quoi* (disparue depuis longtemps du français en tant que conjonction) -cf. Haase § 42 rem.IV) :

Je ne m'étonne plus de quoi je gagne tant (= de ce que je gagne tant)

Cette substitution, qui disparaît au cours du 17<sup>ème</sup> siècle, tente donc de donner plus de consistance au *que* par le processus inverse de pc z., et elle apparaît dans la complémentation des verbes « affectifs » (Haase), aussi bien pour des compléments argumentaux que pour le complément d'agent. Le *que* des constructions à pc z. actuelles pourrait donc être une conjonction au génitif, marquée sémantiquement comme l'introducteur d'une action verbale vue sous l'aspect particulier d'un causatif de sentiment, ou au sens plus large, de réaction mentale. L'étude détaillée à quoi nous invitent les tables dressées par M. Gross permet ainsi de mieux cerner l'effet sur la syntaxe des catégories sémantiques cognitives qui en modèlent les propriétés.

Références :

Cadiot, Pierre, 1997, *les prépositions abstraites en français*, Armand Colin, Paris.

Combettes, Bernard, 1996, « L'intégration syntaxique de la subordonnée conjonctive topicalisée en français : approche historique » dans : C. Muller (éd) : *Dépendance et intégration syntaxique*, Niemeyer, Tübingen, 89-96.

Grevisse, Maurice, 1980, *Le bon usage*, Duculot, Paris-Gembloux.

Gross, Maurice, 1968, *Grammaire transformationnelle du français, syntaxe du verbe*, Larousse, Paris.

Gross, Maurice, 1975, *Méthodes en syntaxe*, Hermann, Paris.

Haase, A., 1965, *Syntaxe française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Delagrave, Paris.

Huot, Hélène, 1981, *Constructions infinitives du français*, Droz, Genève.

Kayne, Richard S., 1975, « French relative *que* », *Recherches Linguistiques de Vincennes*, 2, 40-61 et 3, 27-92.

Muller, Claude, 1996, *La subordination en français*, Armand Colin, Paris.  
Pierrard, Michel, 1996, « *Ce que* en subordination propositionnelle : un stabilisateur catégoriel » dans : C. Muller (éd) : *Dépendance et intégration syntaxique*, Niemeyer, Tübingen, 77-87.  
Sandfeld, Kraus, 1977, *Syntaxe du français contemporain, Les propositions subordonnées*, Droz, Genève.  
Spang-Hanssen, Ebbe, 1963, *Les prépositions incolores du français*, G.E.C. Gads Forlag, Copenhague.  
Wilmet, Marc, 1997: *Grammaire critique du français*, Hachette, Paris.